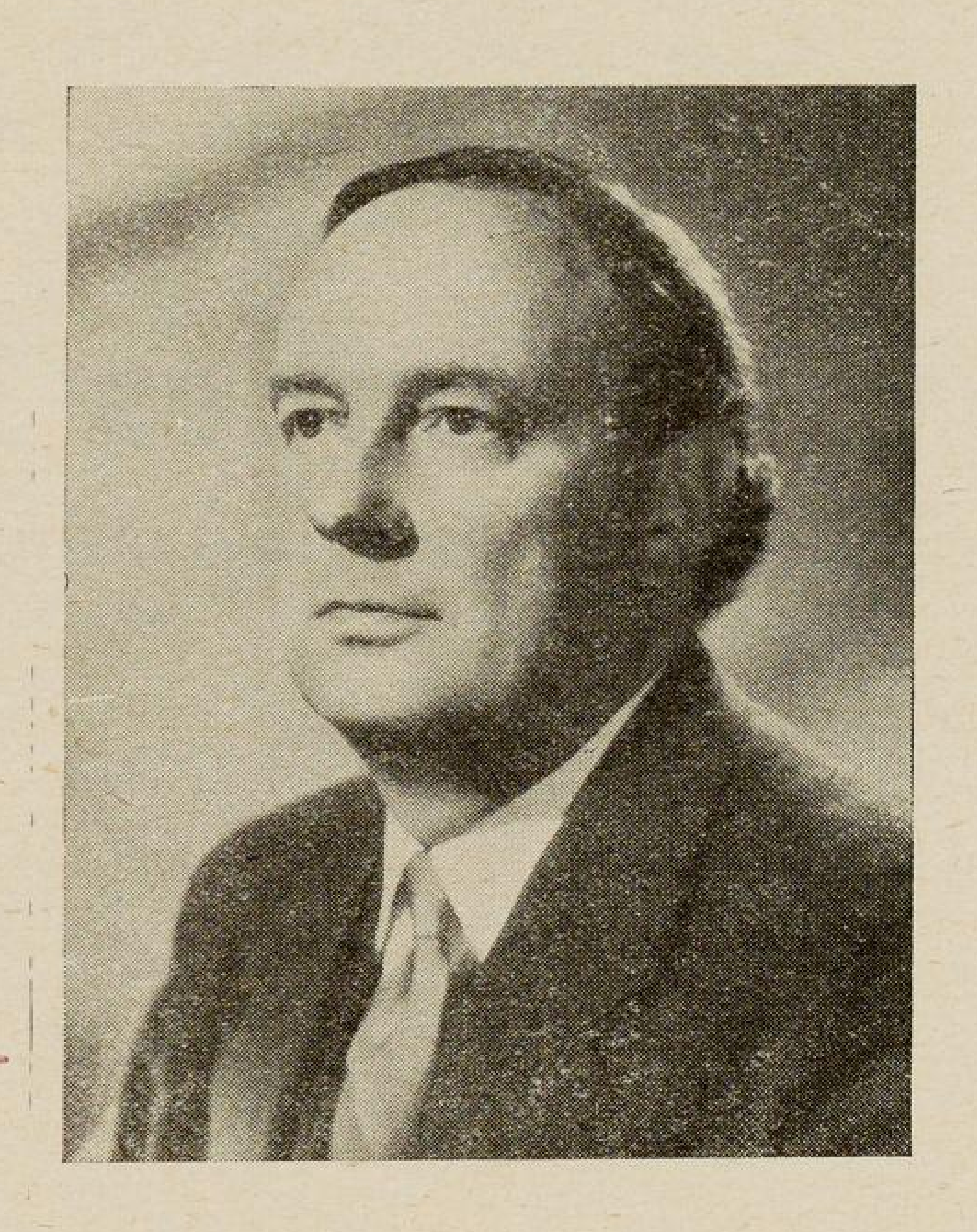
ELECTIONS LÉGISLATIVES - SCRUTIN de BALLOTTAGE du 25 Novembre 1962

20e Circonscription de la Seine - 16e Arrondissement de Paris

Centre National des Indépendants
Centre Républicain

JACQUES ISORNI



ÉLECTEURS, ÉLECTRICES,

Le suffrage universel m'a désigné pour défendre, le 25 novembre, les principes d'ordre et de liberté auxquels le gouvernement, soutenu par l'U.N.R., a porté atteinte et qu'il menacera davantage encore dans l'avenir.

Ce que nous voulons, c'est éviter à notre pays le pouvoir personnel et ses conséquences inéluctables : la guerre civile.

Aujourd'hui, **devant un péril commun**, notre devoir est d'imposer silence aux querelles subalternes et aux divergences secondaires.

Représentant inconditionnel d'un parti soumis, qui, en acceptant tous les ordres, nous conduit à l'aventure, **M. HABIB-DELONCLE est l'image de ce péril.**

Ce péril est grave.

Faudra-t-il qu'une deuxième fois je vous avertisse en vain?

Ouvrez les yeux !

Abstentionnistes, sortez de votre indifférence ! Elle risque de vous coûter cher.

Toute ma vie, et de toutes mes forces, j'ai défendu les libertés menacées et combattu les excès du pouvoir.

C'est pourquoi tous ceux qui gardent l'amour de la Patrie, de la Liberté et de la Justice sociale, même s'ils sont en désaccord sur mes positions antérieures, **peuvent répondre à mon appel.**

Ils savent que je ne les trahirai pas.

Jacques ISORNI

Suppléant : **Jean-Marc VARAUT, Avocat à la Cour d'Appel**

Imp. Chantenay, Paris 11-62